

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 13 mai 2013 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.**

**Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20h05, le maire déclare la séance ouverte.**

**No 4402-05-13**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Question écrite d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Contrat – entretien aménagements paysagers
- 5.4 Désignation du chemin des Libellules
- 5.5 Renouvellement de contrat – agente de communication
- 5.6 Congrès ADMQ
- 5.7 Achat signalisation d'urgence pour l'église
- 5.8 Politique relative aux épinglettes municipales
- 5.9 Mobilisation du milieu municipal – projet de loi-cadre sur la décentralisation

**6. Travaux publics**

- 6.1 Adoption du règlement 336-2013 décrétant l'exécution de travaux estimés à 400 000\$ pour rendre conforme les chemins des Merises, des Moucherolles et des Moqueurs dans le but de les municipaliser et d'autoriser un emprunt **REPORTÉ**
- 6.2 Avis de motion – règlement 337-1-2013 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux
- 6.3 Accès Abeilles/Ancolies
- 6.4 Déchiquetage de branches
- 6.5 Contrat – réfection des chemins des Moqueurs, des Moucherolles partie A et des Merises **REPORTÉ**

## Séance ordinaire du 13 mai 2013

- 6.6 Contrat – réfection du chemin des Moucherolles partie B REPORTÉ
- 6.7 Entente avec 9241-4218 Québec inc.
- 6.8 Achat d'une souffleuse
- 6.9 Taux de location de machinerie 2013
- 6.10 Embauche employé saisonnier
- 6.11 Avis de motion – règlement numéro SQ-03-1-2013 concernant la circulation et le stationnement
- 6.12 Municipalisation du chemin des Parulines
- 6.13 Cession d'une partie du lot 1920522 – chemin du Bouton-d'Or
- 6.14 Municipalisation du chemin des Ancolies
- 6.15 Municipalisation des chemins des Moucherolles, des Merises et des Moqueurs REPORTÉ

### **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Éclairage du Parc Henri-Piette
- 7.2 Congrès AQLM
- 7.3 Formation remue-méninges Camp de jour
- 7.4 Autorisation – barrage routier pour levée de fonds La Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut
- 7.5 Formations CRSBPL
- 7.6 Contrat – revêtement des fondations de la bibliothèque
- 7.7 Achat fenêtres – local du Camp de jour
- 7.8 Fonds infrastructure communautaire
- 7.9 Permis d'alcool – soirée Reconnaissance des bénévoles
- 7.10 Autorisation – barrage routier pour levée de fonds du Relais pour la vie

### **8. Urbanisme**

- 8.1 Dérogation mineure – 1042, SADL
- 8.2 Constat d'infraction – travaux de démolition sans certificat d'autorisation - 636-642, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.3 Adhésion aux Fleurons du Québec
- 8.4 Formation AQU
- 8.5 Construction – 5, des Lièvres

### **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Démission de Guillaume Cyr-Gill, pompier
- 9.2 Installation - panneaux d'arrêt obligatoire

### **10. Environnement**

- 10.1 Formation de l'Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec
- 10.2 Embauche 2 étudiantes au Service de l'Environnement
- 10.3 Contrat – évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance et validation du niveau des conséquences
- 10.4 Dépôt du rapport annuel d'échantillonnage résultats bactériologiques 2012
- 10.5 Dépôt du rapport de Stratégie de protection et de mise en valeur des milieux humides sur le territoire de notre Municipalité, participation de l'Université de Sherbrooke
- 10.6 Formation Éco-Corridors Laurentiens
- 10.7 Demande d'aide financière – ABVLACS

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Séance ordinaire du 13 mai 2013

Mot du maire  
et des  
conseillers

Question  
écrite d'intérêt  
public

Aucune.

**No 4403-05-13**  
Adoption du  
procès-verbal  
du 8 avril  
2013

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 8 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4404-05-13**  
Comptes payés  
et à payer

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2013 pour un montant de 160 371.50 \$ - chèques numéros 8770 et 8774 à 8795.

A l'exception des factures de plus 2500\$ qui n'ont pas été acceptées par résolution.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 au montant de 89 285.43 \$ - chèques numéros 8796 à

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états  
comparatifs et  
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 avril 2013 sont déposés au Conseil.

**No 4405-05-13**  
Autorisation de  
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

SSQ Groupe financier

2 581.36\$

Séance ordinaire du 13 mai 2013

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Corporation financière Mackenzie | 9 103.88\$ |
| Corporation financière Mackenzie | 5 485.34\$ |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4406-05-13**  
Contrat –  
entretien  
aménagement  
paysagers

Madame Monique Monette-Laroche, conseillère ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est concernée directement par cette dernière et s'abstient de voter.

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité à :

Christine Landry  
Marie-Claude Bolduc  
Paysagiste Laroche Fleurit  
Centre de formation professionnelle des Sommets  
Centre de Jardin Benoit Lorrain

Attendu que deux soumissions ont été reçues;

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Paysagiste Laroche Fleurit | 27\$ /heure |
| Paola Brunner, hortultrice | 30\$ /heure |

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Paysagiste Laroche Fleurit pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité pour 2013 au taux horaire de 27\$, taxes en sus et ce, pour un maximum de 200 heures, le tout conformément à sa soumission du 5 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Paysagiste Laroche Fleurit

**No 4407-05-13**  
Désignation  
du chemin  
des Libellules

Attendu le projet de développement de Les Constructions Sébastien Nadeau inc.

Attendu que la municipalité doit désigner un nouveau chemin à ce projet de développement.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que le lot portant le numéro 5 249 018 du cadastre officiel du Québec portent l'appellation de « chemin des Libellules » et de demander à la

Séance ordinaire du 13 mai 2013

Commission de Toponymie d'officialiser cet odonyme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeurs des services  
Commission de Toponymie

**No 4408-05-13**  
Renouvellement  
de contrat –  
agente de  
communication

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

De renouveler notre entente avec Emploi Intégration Travail et Marthe Léonard quant au poste d'agente de communication et ce, pour la période du 1er juillet 2013 à 30 juin 2014. Madame Marthe Léonard sera donc réembauchée avec une augmentation de 2.5%, soit au taux horaire de 25.62\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4409-05-13**  
Congrès  
ADMQ

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à assister au congrès 2013 de l'ADMQ qui aura lieu du 12 au 14 juin 2013 au Centre des congrès de Québec au coût de 460\$ plus taxes, plus les frais inhérents à cette formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4410-05-13**  
Achat  
signalisation  
d'urgence  
pour l'église

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir pour l'église de Extincteurs St-Jérôme inc. au coût de 2755\$ taxes en sus :

3 enseignes de sortie combinée  
2 enseignes au gaz

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4411-05-13**  
Politique  
relative aux  
épinglettes  
municipales

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique relative aux épinglettes municipales qui se lit comme suit :

L'épinglette municipale est vendue au coût de 2\$.

Nonobstant ce prix de vente, les personnes suivantes ont droit à chaque année (2013 étant la première année) à un nombre d'épinglettes et ceci gratuitement :

|   |                |
|---|----------------|
| Maire   | 50 épinglettes |
| Conseillers municipaux  | 30 épinglettes |
| Directeur général   | 20 épinglettes |
| Directeurs de services  | 10 épinglettes |
| Employés municipaux   | 5 épinglettes  |
| Bénévoles<br>(remises lors de la soirée « Reconnaissance des bénévoles ») | 2 épinglettes  |

Une épinglette sera envoyée gratuitement à chaque nouveau citoyen avec le droit de mutation immobilière.

Les élus devront remettre les épinglettes non utilisées à la fin de leur mandat. Il est interdit d'utiliser les épinglettes comme matériel promotionnel lors de la campagne électorale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4412-05-13**  
Mobilisation  
du milieu  
municipal –  
projet de  
loi-cadre sur la  
décentralisation

**ATTENDU QUE** plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales,

Séance ordinaire du 13 mai 2013

des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, Madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en

Séance ordinaire du 13 mai 2013

œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Madame Pauline Marois, première ministre  
Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Fédération québécoise des municipalités

Adoption du règlement 336-2013 décrétant l'exécution de travaux estimés à 400 000\$ pour rendre conforme les chemins des Merises, des Moucherolles et des Moqueurs dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt

Sujet reporté.

Avis de motion – règlement 337-1-2013 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement numéro 337-1-2013 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux et remplaçant le règlement numéro 337-2013.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.



Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4413-05-13**

Accès  
Abeilles/  
Ancolies

Attendu que le conseil municipal a déjà décidé de reconstruire les chemins des Abeilles et des Ancolies;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a déposé un rapport intitulé "Intersection Abeilles/Ancolies, trois hypothèses avantages et inconvénients";

Attendu que les résidents du chemin des Abeilles ont été consultés et qu'une forte majorité d'entre eux souhaite conserver la possibilité de rejoindre le chemin Sainte-Anne-des-Lacs par les chemins des Amarantes et des Abeilles.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

De choisir l'hypothèse C) du rapport du directeur du Service des Travaux publics qui laisse l'intersection dans sa forme actuelle soit en conservant la forme de « Y » du chemin des Ancolies près du chemin des Abeilles;

De mettre la signalisation et la réglementation adéquate en place pour que chacune des deux parties du chemin supérieur du « Y » (partie étroite à une voie) deviennent un sens unique;

D'installer des arrêts au début de chaque sens unique;

D'accepter que la pente du chemin des Abeilles dépasse les 14% prévus au règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

De partager à part égale les coûts des travaux de l'intersection entre la municipalité pour le chemin des Abeilles et les citoyens du chemin des Ancolies (règlement d'emprunt) pour le chemin des Ancolies.

D'accepter que le chemin des Ancolies puisse devenir public malgré son intersection non réglementaire avec le chemin des Abeilles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4414-05-13**

Déchetage  
de branches

Attendu que des prix ont été demandés pour le ramassage et le déchetage de branches sur notre territoire;

Attendu que deux soumissions ont été reçues;

Maintenance Patrick Laroche inc. 700\$ par jour  
MEG Canada inc. 800\$ par jour

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 13 mai 2013

De retenir les services de Maintenance Patrick Laroche inc. pour le ramassage de branches dans les limites de l'emprise des chemins publics au taux de 700\$ par jour pour deux semaines (maximum 10 jours ouvrables). Ce tarif comprend la déchiqueteuse BX62r et deux hommes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Maintenance Patrick Laroche inc.

Contrat –  
réfection  
des chemins  
des Moqueurs,  
des Moucherolles  
partie A et des  
Merises

Sujet reporté.

Contrat –  
réfection  
du chemin  
des Moucherolles  
partie B

Sujet reporté.

**No 4415-05-13**  
Entente avec  
9241-4218 Québec  
inc.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente selon le règlement numéro 337-2013 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux entre la Municipalité et 9241-4218 Québec inc. (Sébastien Nadeau).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

**No 4416-05-13**  
Achat -  
souffleuse

Attendu qu'une des deux souffleuses qui sert entre autres au déneigement des patinoires a subi un bri important à la fin de la saison hivernale;

Attendu que de la réparer coûterait plus cher que l'achat d'une nouvelle souffleuse;

Attendu que des prix ont été demandés pour l'achat d'une nouvelle souffleuse et que Desjardins Marine de Saint-Jérôme nous offres une souffleuse qui convient à nos besoins pour la somme de 2600\$ plus taxes.

Séance ordinaire du 13 mai 2013

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir de Desjardins Sport Saint-Jérôme une souffleuse de marque Ariens Hydro Pro 32 pouces modèle 926054 au coût de 2695\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4417-05-13**  
Taux de location  
de machinerie  
2013

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les taux de location de la machinerie utilisée quant à la réfection des chemins 2013 qui se fera en régie interne au même taux que l'année 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4418-05-13**  
Embauche  
employé  
saisonnier

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher à l'échelon 3 du poste de journalier de la convention collective, Monsieur Ghislain Laroche à titre d'employé saisonnier au Service des Travaux publics et ce, à compter du 19 mai 2013 pour six (6) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité  
Ghislain Laroche

Avis de  
motion –  
règlement  
SQ-03-1-2013  
concernant  
la circulation et  
le stationnement

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement numéro SQ-03-1-2013 concernant la circulation et le stationnement et amendement le règlement SQ-03-2012, afin de fixer la vitesse dans le secteur des parcs et modifier l'annexe sur les « Stops ».

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4419-05-13**  
Municipalisation  
du chemin des  
Parulines

Attendu la demande du propriétaire du chemin des Parulines quant à la municipalisation de son chemin;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a procédé à l'inspection dudit chemin et que suite à son rapport, il répond aux normes de prise en charge des chemins privés.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De municipaliser le chemin des Parulines (lot numéro 1922472) en acceptant d'accorder une servitude sur les lots 1 919 270 et 1 919 268 du cadastre officiel du Québec.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat de ce chemin;

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité  
Propriétaire du chemin  
Me Carole Forget, notaire

**No 4420-05-13**  
Cession d'une  
partie du lot  
1920522 –  
chemin du  
Bouton-d'Or

Attendu qu'une partie du lot 1920522 sur le chemin du Bouton-d'Or est non utile à la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De céder à Monsieur Mario Hogue une partie du lot 1 920 522 du cadastre officiel du Québec au prix de 1.25\$ le pied carré.

Les frais d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de Monsieur Mario Hogue.

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat de cession, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

De mandater Me Carole Forget, notaire à la préparation dudit acte de cession.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Monsieur Mario Hogue  
Me Carole Forget, notaire

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4421-05-13**  
Municipalisation  
du chemin des  
Ancolies

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De municipaliser le chemin des Ancolies (lots numéros 2871376 et 3403394 du cadastre officiel du Québec) et d'acquérir les lots 2871372 et 2871373 pour la somme de 2000\$. Cette acquisition sera financée par le règlement d'emprunt pour la municipalisation du chemin des Ancolies.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat de ce chemin;

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité  
Me Carole Forget, notaire

Municipalisation  
des chemins des  
Moucherolles,  
des Merises et  
des Moqueurs

Sujet reporté.

**No 4422-05-13**  
Éclairage  
du Parc  
Henri-Piette

Attendu que des prix ont été demandés pour l'achat d'un système d'éclairage pour le parc Henri-Piette;

Attendu que Dubé Électrique a été le plus bas soumissionnaire;

Attendu que ce projet sera géré à l'interne par le Service des Travaux publics;

Attendu que les dessins des luminaires seront approuvés par un électricien compétent.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le projet d'éclairage du Parc Henri-Piette de Dubé Électrique au coût de 21 996.86 taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4423-05-13**  
Congrès  
AQLM

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 13 mai 2013

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à participer au congrès du Loisir municipal qui aura lieu à Saint-Sauveur du 9 au 11 octobre 2013 au coût de 385\$. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4424-05-13**  
Formation  
remue-méninges-  
Camp de jour

Attendu que l'Association des camps du Québec (Remue-Méninges) offre une formation pour les animateurs de camp sur la gestion des risques et la prévention et intervention disciplinaire.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser 13 animateurs du Camp de jour à assister à la formation Remue-Méninges donnée par l'Association des camps du Québec le 2 juin au coût de 392.50\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

**No 4425-05-13**  
Autorisation  
barrage routier  
pour levée de  
fonds La  
Guignolée du  
Garde-manger des  
Pays-d'en-Haut

Attendu que La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut demande l'autorisation de tenir un barrage routier pour la levée de fonds qui se tiendra l'hiver prochain.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les responsables de La Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut à faire une levée de fonds sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs à l'intersection du chemin Fournel le 14 décembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Garde-manger des Pays-d'en-Haut

**No 4426-05-13**  
Formations  
CRSBPL

Attendu que le CRSBPL organise des formations sur le développement de collections sur d'autres supports (numérique etc.) et sur la gestion des bénévoles et du service à la clientèle.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à assister aux formations

Séance ordinaire du 13 mai 2013

données par le CRSBPL les 27 mai et 17 juin 2013 à Sainte-Agathe-des-Monts au coût de 50\$ et 70\$ (repas inclus). Tous les frais inhérents à ces formations sont payés par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Responsable de la bibliothèque

**No 4427-05-13**  
Contrat –  
revêtement des  
fondations de  
la bibliothèque

Attendu que des prix ont été demandés pour retirer le revêtement actuel et le remplacer par un revêtement acrylique isolé pour les fondations de la bibliothèque;

Que la municipalité a reçu trois soumissions.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services Les Entreprises Daniel Auger inc. pour le revêtement acrylique isolé des fondations de la bibliothèque et ce, au coût de 5100\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Revêtement Daniel Auger

**No 4428-05-13**  
Achat  
fenêtres –  
local du  
Camp de  
jour

Madame Luce Lépine, conseillère ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter.

Attendu que les quatre fenêtres du local du Camp de jour sont devenues inefficaces et que les cadrages sont brisés;

Attendu que l'installation desdites fenêtres se fera par le Service des Travaux publics.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir de Lépine & Lépine inc. quatre fenêtres pour le local du Camp de jour au coût de 2376\$ plus 150\$ de quincaillerie pour leur installation (taxes en sus).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4429-05-13**  
Fonds  
infrastructure  
communautaire

Attendu que le fonds Infrastructure communautaire ne se renouvellera pas;

Attendu que nous pouvons obtenir jusqu'à 50% des coûts admissibles;

Attendu que les travaux devront être complétés avant le 31 mars 2014.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande au Fonds infrastructure communautaire de 500 000\$ conformément aux immobilisations 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

**No 4430-05-13**  
Permis  
d'alcool –  
soirée  
Reconnaissance  
des bénévoles

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande de permis d'alcool pour la soirée Reconnaissance des bénévoles qui se déroulera le 6 septembre prochain.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4431-05-13**  
Autorisation –  
barrage  
routier pour levée  
de fonds du Relais  
pour la vie

Attendu que le Relais pour la vie demande l'autorisation de tenir un barrage routier pour la levée de fonds qui se tiendra le 18 mai 2013.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les responsables du Relais pour la vie à faire une levée de fonds sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs à l'intersection du chemin Fournel le 18 mai 2013.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

**No 4432-05-13**  
Dérogation  
mineure –  
1042, SADL

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 1042, chemin Sainte-Anne-des-Lacs ;



Séance ordinaire du 13 mai 2013

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation projetée d'un abri d'auto détaché dans sa marge avant de 6,37 mètre au lieu de 10 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125 et des 10.7 mètres prévus par le règlement numéro 1001.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 avril 2013, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- L'impact visuel est faible ;
- La localisation projetée ne nécessite aucun remblai ;
- L'emplacement projeté minimise les impacts environnementaux;
- La topographie du terrain illustre une pente forte vers le lac.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-00064 en autorisant l'implantation projetée d'un abri d'auto détaché dans sa marge avant de 6,37 mètre au lieu de 10 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125 et des 10.7 mètres prévus par le règlement numéro 1001, le tout se rapportant à la résidence sise au 1042, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs et tel que montré au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 2012 sous le numéro 672 de ses minutes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du 1042, SADL  
Directrice du Service d'Urbanisme

**No 4433-05-13**  
Constat  
d'infraction –  
travaux de  
démolition sans  
certificat  
d'autorisation –  
636-642, Sainte-  
Anne- des-Lacs

ATTENDU que des travaux de démolition partielle ont été exécutés sur l'immeuble sis au 636-642, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs sans l'obtention d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU que le propriétaire a été avisé de cette infraction par un arrêt des travaux émis le 24 avril 2013;

Attendu que ce dernier contrevient à l'article 2.3.2 du règlement de zonage numéro 125.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 13 mai 2013

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme à délivrer un constat d'infraction au propriétaire pour avoir exécuter des travaux de démolition partielle sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin & D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service d'urbanisme

**No 4434-05-13**  
Adhésion  
aux Fleurons  
du Québec

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'adhérer à l'organisme les Fleurons du Québec au coût de 390\$ par année pour trois (3) ans consécutifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Directrice du Service de l'Urbanisme  
Technicienne à la comptabilité

**No 4435-05-13**  
Formation  
AQU

Attendu que l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) donne une formation sur le bon usage du PIIA.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur André Lavallée, conseiller et Monsieur Marcel Ménard du CCU à assister à la formation donnée par l'AQU à Plessisville le 1<sup>er</sup> juin 2013 au coût de 180\$ chacun, taxes en sus. Tous les frais inhérents à ces formations sont payés par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Urbanisme  
Technicienne à la comptabilité

**No 4436-05-13**  
Construction -  
5, des  
Lièvres

Attendu la construction du 5, des Lièvres.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De demander un avis urbanistique à la firme PLANIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Urbanisme  
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4437-05-13**

Démission  
Guillaume  
Cyr-Gill,  
pompier

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de Guillaume Cyr-Gill à titre de pompier à temps partiel de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de la Sécurité incendie  
Adjointe administrative  
Technicienne à la comptabilité

**No 4438-05-13**

Installation-  
panneaux  
arrêt  
obligatoire

Attendu qu'il est souhaitable d'afficher adéquatement une signalisation quant aux arrêts obligatoires aux intersections routières de la municipalité;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De faire l'achat et l'installation de 50 panneaux « arrêt » au coût maximal de 3750\$.

De mandater le Service des travaux publics afin de procéder à l'installation desdits panneaux aux intersections tel que répertorié à la liste en annexe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de la Sécurité incendie  
Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4439-05-13**

Formation  
Association des  
Responsables  
d'Espaces  
verts du  
Québec

Attendu que l'Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec organise une formation sur l'Agrile du Frêne inventaire – surveillance et dépistage.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à assister à la formation donnée par l'Association des Responsables d'Espaces verts du Québec le 14 mai 2013 à Terrebonne au coût de 80\$ taxes en sus. Tous les frais inhérents à ces formations sont payés par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité  
Megan Huneault et Arianne Bouchard-Gamache

Séance ordinaire du 13 mai 2013

**No 4440-05-13**  
Embauche  
de deux  
étudiantes au  
Service de  
l'Environnement

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Mesdames Megan Huneault et Arianne Bouchard-Gamache à titre d'étudiantes au Service de l'Environnement au taux horaire de 15.50\$ incluant 0.44 du kilomètre remboursable, pour 13 semaines à compter du 27 mai au 23 août 2013 à 32.5 heures/semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité

**No 4441-05-13**  
Contrat –  
évaluation de  
la sécurité des  
barrages  
à forte  
contenance et  
validation du  
niveau des  
conséquences

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance et la validation du niveau des conséquences;

Attendu que quatre soumissions ont été reçues;

Attendu que les membres du comité de sélection ont procédé à l'analyse des soumissions et le pointage obtenu est le suivant :

|                           | PRIX     | POINTAGE FINAL |
|---------------------------|----------|----------------|
| • AMEC E&I                | 47 353\$ | 26.23          |
| • Genivar                 | 64 800\$ | 20.91          |
| • Les consultants SM Inc. | 59 750\$ | 22.29          |
| • Dessau                  | 59 600\$ | 22.79          |

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de AMEC E&I pour l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance et la validation du niveau des conséquences 2013 au prix de 47 353\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 24 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service de l'Environnement  
Amec E&I

Dépôt du  
rapport  
annuel  
d'échantillonnage  
résultats  
bactériologiques  
2012

Le rapport annuel d'échantillonnage résultats bactériologiques 2012 est déposé au Conseil.

Séance ordinaire du 13 mai 2013

Dépôt du rapport de Stratégie de protection et de mise en valeur des milieux humides sur le territoire de SADL, participation de l'Université de Sherbrooke

Le rapport de Stratégie de protection et de mise en valeur des milieux humides sur le territoire de notre Municipalité, avec la participation de l'Université de Sherbrooke, est déposé au Conseil.

**No 4442-05-13**  
Formation  
Éco-Corridors  
Laurentiens

Attendu que Éco-Corridors Laurentiens donne une formation réservée aux élus et fonctionnaires municipaux sur la protection des milieux naturels par les municipalités.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement, Monsieur Jean-Guy Gendron et Madame Catherine Rivard du CCE et les conseillers Serge Grégoire et Luce Lépine à assister à la formation donnée par Éco-Corridors Laurentiens qui se tiendra le lundi 27 mai 2013 à la vieille gare de Saint-Jérôme au coût total de 250\$. Tous les frais inhérents à cette formation sont payés par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité

**No 4443-05-13**  
Demande  
d'aide  
financière -  
ABVLACS

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder à ABVLACS une aide financière de soixante pour cent (60%) du coût réel des inscriptions au RSVL afin de réaliser les tests d'eau, jusqu'à concurrence de seize lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité  
ABVLACS

Varia

Correspondance

La correspondance des mois d'avril et mai 2013 est déposée au Conseil.

Séance ordinaire du 13 mai 2013

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h05

Fin : 21h35

**No 4444-05-13**

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21h35 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Claude Ducharme  
Maire

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier